

Le vingt-huit avril deux-mille vingt six, 19 heures, le Conseil d'administration du CCAS d'AMPLEPUS s'est réuni à la Mairie d'AMPLEPUS.

Secrétaire de séance élue : Alexis DEBORD

Présents : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry MIELLE, Patricia BALMONT, Alexis DEBORD, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Henri BURNICHON, Simone GUEYDON, Nathalie LANCELOT, José MARTINEZ, Marie-Jeanne DUBOIS, Jean-Paul PIVOT, Christiane MONTIBERT

Pouvoirs : Monique CHAMPALLE ANESSI (à Véronique PUTHINIER DUMONTET), Annie GIRARD (à José MARTINEZ)

Excusés : Nathalie CHANFRAY, Monique CHAMPALLE ANESSI, Annie GIRARD

Le Maire remercie chaleureusement Monsieur Henri BURNICHON pour son implication au sein du CCAS lors du dernier mandat. Il espère pouvoir collaborer étroitement avec lui afin que le CCAS et OSONS soient complémentaires.

1- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil d'Administration du CCAS **DESIGNE** Alexis DEBORD en tant que secrétaire de séance, sur proposition de Monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité

2- ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

Etant donné qu'une seule candidature a été donnée, le Conseil d'administration, par un vote à main levée, **désigne Mme** Véronique PUTHINIER DUMONTET, en tant que vice-présidente.

La vice-présidente remercie également Monsieur BURNICHON pour tout son travail fourni.

3 – DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES AU PRESIDENT DU CCAS

Le Conseil d'admistration **décide de consentir** au président les 8 délégations prévues à l'article R123-21 du Code d'Action Sociale et Familiale et dit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, subdélégation dans les matières énoncées à la vice présidente. **Adopté à l'unanimité**

4- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Le Conseil d'administration **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de règlement présenté.

5- APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** à l'unanimité le règlement budgétaire et financier présenté.

6- DOSSIER AIDE SOCIALE LEGALE

DEMANDEUR : 1

86 ans, célibataire

Domicile de secours : AMPLEPUS

Demande de prise en charge par l'aide sociale des frais d'hébergement au Centre Hospitalier du Beaujolais Vert en service EHPAD, 165 avenue Raoul Follereau, 69550 AMPLEPUS, à compter du 29/01/2026

Tarif journalier hébergement : 69.94 €, soit 2 126.88 €

Le Conseil d'Administration **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ce dossier de demande d'aide sociale légale.
Adopté à l'unanimité

7- LANCEMENT DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Le Conseil d'Administration:

- **DECIDE DE LANCER** la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur le territoire d'Amplepuis
- **PRECISE** que cette démarche sera réalisée en interne par les services du CCAS avec l'appui des partenaires institutionnels (CAF, Département, association...)
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude
- **INDIQUE** que les résultats de l'ABS feront l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration et serviront de base à l'actualisation des orientations sociales du CCAS

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- Henri BURNICHON présente un nouveau service, Covoiturage Solidaire. Le but étant d'accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels dans un rayon géographique de 50 kms. Il s'agit de conducteurs bénévoles qui, à l'aide de leur véhicule personnel, pourront accompagner ces personnes. Le service sera fonctionnel sur Amplepuis à partir de juin 2026 et il faudra payer une cotisation annuelle et un forfait. C'est une très belle initiative car ce service permettra notamment de se rendre à l'épicerie sociale de Thizy-les-Bourgs.

Le secrétaire
Alexis DEBORD

La Vice-présidente
Véronique PUTHINIER DUMONTET

